

Les conditions de diffusion des Dares Analyses et Dares Indicateurs

Les Dares Analyses et Dares Indicateurs, qui s'enrichissent d'une centaine de nouveaux numéros par an environ, se déclinent en quatre grandes catégories :

- les indicateurs conjoncturels « clés » ;
- les autres indicateurs conjoncturels ;
- les études et analyses donnant lieu à une actualisation régulière (trimestrielle ou annuelle) ;
- les autres études et analyses.

Ces quatre types de publications se distinguent notamment par le degré de précision avec lequel leur date de diffusion peut être annoncée à l'avance.

I - Le principe de diffusion des indicateurs conjoncturels « clés » de la Dares

Les indicateurs conjoncturels « clés » sont les indicateurs de la Dares les plus utiles pour l'analyse macroéconomique de la conjoncture du marché du travail : estimations trimestrielles d'emploi et de salaires à partir de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; chiffres mensuels relatifs aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Conformément au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et au règlement n° 223/2009 du Parlement Européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes, ces indicateurs « clés » sont diffusés selon des règles très précises visant à :

- assurer un égal accès à l'information de tous les utilisateurs ;
- donner une garantie d'indépendance et de transparence essentielle pour assurer la crédibilité de l'information ;
- permettre aux autorités européennes de disposer dans des délais courts et connus de l'information sur tous les pays, afin d'élaborer les indicateurs communautaires indispensables pour le pilotage de la politique économique de l'Union européenne.

Les dates et heures de publication de ces indicateurs sont annoncées à l'avance dans le programme quadrimestriel diffusé chaque début de mois par la Dares sur le site du ministère du travail et de l'emploi (www.travail-emploi-sante.gouv.fr) et par le bureau de presse de l'Insee le 25 de chaque mois (www.insee.fr). Les dates de diffusion de la publication mensuelle « Les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi » sont arrêtées pour l'ensemble de l'année civile en décembre de l'année précédente sur la base d'une règle précise dépendant de la disponibilité des données.

Ces indicateurs sont publiés dans la collection Dares Indicateurs. L'horaire de publication est fixé à 18h pour la publication mensuelle sur « Les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi » et à 8h45 pour les estimations trimestrielles provisoires et définitives issues de l'enquête Acemo.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement dans l'accès à l'information, ces indicateurs sont diffusés principalement via le site www.travail-emploi-sante.gouv.fr à l'heure exacte de la levée d'embargo. Les principales agences de presse reçoivent la publication sous embargo, par courriel, peu avant l'heure de diffusion (à 17h00 pour la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi ; à 8h15 pour les publications issues de l'enquête Acemo). Les principales rédactions de la presse écrite nationale et régionale, et des télévisions et radios nationales reçoivent la publication par courriel à l'heure de la levée d'embargo ; la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi leur est transmise, sous embargo, 15 à 30 minutes avant l'heure de diffusion. Ces indicateurs sont communiqués sous embargo la veille de leur parution, à 18h00, au cabinet du ministre en charge du travail et de l'emploi.

II - La diffusion des autres indicateurs conjoncturels de la Dares

Les autres indicateurs conjoncturels de la Dares de périodicité trimestrielle (mouvements de main-d'œuvre, intérim, tensions sur le marché du travail, heures supplémentaires) sont annoncés dans le calendrier quadrimestriel diffusé chaque début de mois par la Dares, afin de permettre aux personnes intéressées de disposer d'une bonne visibilité sur le moment de leur diffusion. La date de diffusion de ces indicateurs est un peu moins précise que celle des indicateurs « clés » puisque seule la semaine de leur parution est annoncée. Cette plage plus large permet de disposer d'une certaine latitude dans la date de parution afin de s'ajuster au mieux à la disponibilité effective des données. Les semaines de parution prévues pour ces publications sont par ailleurs susceptibles d'être ajustées, au début de chaque mois.

Ces indicateurs sont publiés dans la collection Dares Indicateurs et généralement mis en ligne à 8h45. Ils sont diffusés principalement via le site www.travail-emploi-sante.gouv.fr. La publication est communiquée au cabinet du ministre en charge du travail et de l'emploi dans les jours qui précèdent sa mise en ligne.

III - Le calendrier de diffusion des principales études récurrentes de la Dares

Certaines études de suivi statistique et d'analyse de la Dares donnent lieu à une actualisation régulière, généralement trimestrielle ou annuelle : conjoncture de l'emploi et du chômage du trimestre précédent ; dépense annuelle en faveur de l'emploi et du marché du travail ou dépense annuelle pour la formation continue et l'apprentissage ; bilans annuels de dispositifs de politique d'emploi, d'accompagnement ou de formation professionnelle ; bilans annuels de la situation sur le marché du travail de publics spécifiques (jeunes, seniors...) ; bilans annuels sur les rémunérations, les accidents du travail, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés...

Ces publications sont diffusées dans la collection Dares Analyses. Afin de permettre aux personnes intéressées de disposer d'une certaine visibilité sur le calendrier de diffusion de ces publications, la Dares met en ligne au début de chaque mois un calendrier indicatif des mois de parution de ces principales publications récurrentes sur les 12 mois à venir. Les mois de parution prévus pour ces publications sont susceptibles d'être ajustés, au début de chaque mois, en fonction de la disponibilité des données et des aléas de production.

Les publications sont diffusées principalement via le site www.travail-emploi-sante.gouv.fr. Les publications sont communiquées au cabinet du ministre en charge du travail et de l'emploi dans les jours qui précèdent leur mise en ligne.

IV - Les autres publications de la Dares

Certaines publications de la Dares ne peuvent être intégrées dans un calendrier indicatif de parution, diffusé plusieurs mois à l'avance. Il s'agit des publications relatives à des études et analyses ponctuelles dont les délais de finalisation sont difficiles à anticiper de manière précise et des publications récurrentes dont le calendrier de parution ne peut être aussi bien maîtrisé, notamment du fait d'incertitudes sur la date de disponibilité effective des données.

Ces publications sont diffusées dans la collection Dares Analyses, principalement via le site www.travail-emploi-sante.gouv.fr. Les publications sont communiquées au cabinet du ministre en charge du travail et de l'emploi dans les jours qui précèdent leur mise en ligne.